

**À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL LE MERCREDI 7 SEPTEMBRE À 19:30 HEURES,**

Sont présents Les conseillers, messieurs Réjean Beaulieu, David Guimont, Michel Goulet, Vincent More, Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

Sont absents : Le conseiller, monsieur Michel Goulet.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.**

- 1. Ouverture de la séance et Déclaration des élus**  
La séance est ouverte à 19h30 par la lecture de la Déclaration des élus.
- 2011-09-993** **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- 2011-09-994** **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er août 2011**  
Il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- 4. Information du maire**  
Le maire informe les gens sur les rencontres du mois d'août dont il a assisté : MRC, Association des plus beaux villages du Québec.
- 5. Information des conseillers**  
Monsieur More informe les gens sur la Corporation de développement du Portage dont la réunion générale a eu lieu le 25 août dernier et Mme Jacqueline Poirier informe sur la marche qui aura lieu le 25 septembre prochain.
- 6. Information de la directrice générale**  
Madame Lemieux informe de l'appel d'offre public sur le déneigement des rues de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

**ADMINISTRATION**

- 7. Dépôt des états financiers 31 août 2011**  
Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal le dépôt des états financiers au 31 août est fait par la directrice générale.
- 2011-09-995** **8. Résolution pour PROFAM- l'Achat d'un véhicule pour la Municipalité par contrat de vente à tempérament**  
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec, le bien mentionnés ci-dessous;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous tous ses droits dans le contrat de vente;

CONSIDÉRANT QUE la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la municipalité contre le vendeur ou le fabricant du bien vendu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE la Municipalité achète de **IMPACT FORD Rivière-du-Loup**, par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, le véhicule suivants : **Camion F-250, de l'année 2008 dont le numéro de série est le suivant 1FTSX21538EC37185** au prix de **22 900\$** incluant les taxes, (19 223.18\$) une somme de 0 \$ étant payable comptant;

QUE le prix de vente ou le solde de celui-ci si une partie du prix est payée comptant (ci-après appelé « le solde du prix de vente ») porte intérêt :

**à taux variable** : au taux préférentiel de **3%** majoré de **0.75%** l'an;

QUE le solde du prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de **60** mois;

QUE la Municipalité accepte la cession du contrat de vente en faveur de **LA CAISSE POPULAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur ou le fabricant du bien acheté et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs au véhicule qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du véhicule;

QUE le **maire, monsieur Louis Vadeboncoeur et la directrice générale Annie Lemieux** soient autorisés à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**9. Résolution pour l'acceptation de la soumission de la toiture –édifice municipal.**

2011-09-996

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait mandaté la firme d'architecte Carl Charron pour faire des plans et devis pour la réfection du toit de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait un appel d'offre par invitation à huit entrepreneurs et qu'une seule soumission a été reçue :

\*Construction Marcel Charest et fils inc. 70 900\$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission par la firme Carl Charron architecte, la soumission est conforme aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil accepte la soumission de Construction Marcel Charest et fils inc. et le mandate à faire les travaux demandés sous réserve de l'acceptation de son règlement d'emprunt #2011-09-312 adopté le 1<sup>er</sup> août dernier .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**10. Résolution pour la surveillance des travaux de la toiture – édifice municipal**

2011-09-997

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait mandaté la firme d'architecte Carl Charron pour faire des plans et devis pour la réfection du toit de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la réfection de la toiture a été accepté par le conseil municipal résolution #2011-09-996 pour mandater l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte qui a fait les plans et devis de ces travaux peut faire la surveillance en y incluant les étapes suivantes :

- Représenter la municipalité de Notre-Dame-du-Portage auprès de l'entrepreneur général,
- Suivre la réalisation des travaux en fonction des documents émis,
- Conseiller la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et lui faire le suivi sur l'évolution du projet,

- S'assurer d'un contrôle des coûts et gérer les modifications si nécessaires,
- Émettre les différents documents de suivi des travaux,
- Soumission au coût de 3 525\$ incluant 4 visites. Montant forfaitaire incluant les frais de déplacement et de communication, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil mandate l'architecte Carl Charron pour la surveillance des travaux tel que les plans émis et tel que décrit ci haut.

QUE ce mandat soit conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt #2011-09-312 déposé au MAMROT par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**2011-09-998      11.      Résolution pour la facturation du 10% espace vert – développement Les Pèlerins**

CONSIDÉRANT QUE le Développement Les Pèlerins a déposé un projet de lotissement au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de lotissement de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape dans un tel projet est de facturer au promoteur le 10% espace vert tel que prévu au règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Annie Lemieux à facturer le 10% espace vert sur le lotissement du projet du Développement Les Pèlerins des parties de lots suivant : 115-13 à 115-23 et 1-33 à 1-37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**2011-09-999      12.      Arpenteur pour la route du Fleuve (au niveau du Rocher malin) pour printemps 2012**

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup d'érosion sur la route du Fleuve près du Rocher Malin;

CONSIDÉRANT QU'il faut vérifier avec un arpentage légal qui sont les propriétaires du secteur comme il avait été fait à l'ouest de ce site;

CONSIDÉRANT QUE pour faire des travaux la municipalité doit avoir un arpentage légal de fait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE le conseil mandate la directrice générale à faire des appels d'offre pour un arpenteur et que les travaux seront exécutés au printemps 2012;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13.      Rapport des activités du conseil d'administration de la Régie KamLoup**  
 Le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur fait état de la dernière rencontre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie KAMLOUP.

**2011-09-1000**      **14. Résolution concernant le transfert de certain équipement**  
CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite faire l'acquisition des appareils respiratoires autonomes ainsi que des cylindres d'air respirable de la municipalité dont elle lui a fait part en lui présentant ses orientations pour les 10 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, Vincent More :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage accepte que Kamloop poursuive ses démarches concernant le dossier du transfert des appareils respiratoires et des cylindres d'air respirable;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage prendra une décision finale ultérieurement lorsque la Régie Kamloop sera plus avancée dans la démarche qui précisera plus en détail les conditions de transfert et amendement à l'entente et les responsabilités de chaque partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**2011-09-1001**      **15. Résolution - consultant pour aider au montage du devis lors de l'achat du camion de pompier**  
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage selon son plan de mise en œuvre et du schéma de couverture de risque devra faire l'achat d'un nouveau camion de pompier pour répondre aux normes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage devra produire un devis pour faire les appels d'offres pour l'achat d'un camion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise la directrice général à choisir un consultant expert dans le domaine pour la préparation du devis du camion de pompier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

#### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**16. Parc de l'Amitié**  
Le maire fait état de la situation pour le projet au Parc de l'Amitié sur les derniers correctifs.

**17. Aqueduc centre du village**  
Le maire fait état de la situation sur l'avancement du projet de l'aqueduc au centre du village.

#### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**18. Avis de motion pour un changement au Plan d'urbanisme de la municipalité plus précisément au tableau des usages autorisés par aire d'affectation.**

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur David Guimont sur la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement pour la modification du *Plan d'urbanisme* de la municipalité plus précisément au tableau des usages autorisés par aire d'affectation.

**19. Avis de motion pour un changement au règlement de zonage #90-06-127 dans le but d'ajouter une définition à "résidence de tourisme" et l'ajustement aux zones prévues pour celle-ci.**

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur David Guimont sur la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement pour la modification.

## **20. Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme**

### **810, route du Fleuve**

**2011-09-1002**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis pour une clôture pour un immeuble situé sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2011-5553 telle que dictée par le règlement du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu du CCU une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil municipal accepte la demande de permis #2011-5553

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

### **581, route du Fleuve**

**2011-09-1003**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation au bâtiment complémentaire situé sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2011-5589 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a fait une recommandation favorable au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil municipal accepte la demande de permis #2011-5589 et recommande que le revêtement extérieur soit similaire à la maison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

### **523, route du Fleuve**

**2011-09-1004**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation pour un bâtiment situé sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2011-5590 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a fait une recommandation favorable au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de permis #2011-5590 pour une rénovation temporaire c'est-à-dire de sceller le bardeau existant;

QUE le conseil recommande, lors du changement définitif, d'utiliser une tôle de style à baguette semblable au toit de la maison.

QUE pour le pavillon le conseil suggère de mettre de la tôle à baguette aussi mais accepte le bardeau noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**764, route du Fleuve**

**2011-09-1005**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation (changement de fenêtres) pour un bâtiment situé sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2011-5577 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a fait une recommandation favorable à la demande de permis#2011-5577.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil municipal accepte la demande de permis #2011-5577.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**LOISIRS ET CULTURE**

**21. Rapport du mois de août en loisirs**

Un état du rapport du coordonnateur aux loisirs, Keven Lagacé concernant ses tâches et activités du mois d'août a été donné.

**CORRESPONDANCE**

**22. Ministère des Transports - règlement limite de vitesse Parc de l'Amitié**

Le ministère ...sur le règlement de la municipalité donc ce dernier entrera en vigueur 90 jours après son adoption soit le 3 octobre 2012.

**23. Course du Portageur**

**2011-09-1006**

CONSIDÉRANT QU'une lettre du comité de la Course du Portageur est déposée à la rencontre;

CONSIDÉRANT QUE la lettre est arrivée après la plénière des élus;

CONSIDÉRANT QU'il y a 2 sortes de demande dans cette lettre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil accepte les demandes en biens et services que la Municipalité peut répondre et offrir;

QUE pour les autres demandes dont le service n'est pas assuré par la municipalité qu'il soit entendu ceci :

-Aviser le Comité de la personne contact pour la Régie Kamloup pour obtenir des pompiers bénévoles,

-Aviser le Comité que pour le déboursement d'argent la demande sera traitée par le règlement sur la *Politique de don et subvention* à la prochaine rencontre en octobre donc de fournir le montant voulu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**24. Sécurité civile –cadre normatif**

Le cadre normatif de la sécurité civile visant à régir l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion des berges a été reçu la journée même de la rencontre. Sujet à suivre.

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**2011-09-1007**

**25. Approbation des autorisations de dépenses**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE toutes les demandes d'autorisations de dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisations de dépenses – septembre 2011» et totalisant un montant de 72 414.15\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**2011-09-1008**

**26. Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois d'août 2011 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 106 270\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**27. Période de questions**

Des citoyens adressent des questions au conseil municipal.

**28. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition du conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur, Stéphane Fraser la séance est levée à 20h37.

Le maire

La directrice générale

\_\_\_\_\_  
Louis Vadeboncoeur

\_\_\_\_\_  
Annie Lemieux, g.m.a.